

n° 43 – septembre 2024



Retrouvez  
toutes les données  
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution  
**décembre 2024**

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 2,91 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit un niveau comparable à celui observé au trimestre précédent. Cette relative stabilité s'explique par le léger recul du nombre de bénéficiaires du RSA, compensé par la progression du montant moyen versé.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré à l'évolution départementale du nombre de bénéficiaires du RSA observée au dernier trimestre 2023, en **page 6**.

**1,80**  
million

**2,91**  
milliards

**538**  
euros



**Nombre de foyers  
bénéficiaires** du RSA  
(- 1,8 % en un an)  
3,60 millions de personnes  
couvertes par la prestation  
(- 2,1 % en un an)



**Dépenses** de RSA au titre  
du trimestre de droit  
(- 0,2 % en un an)



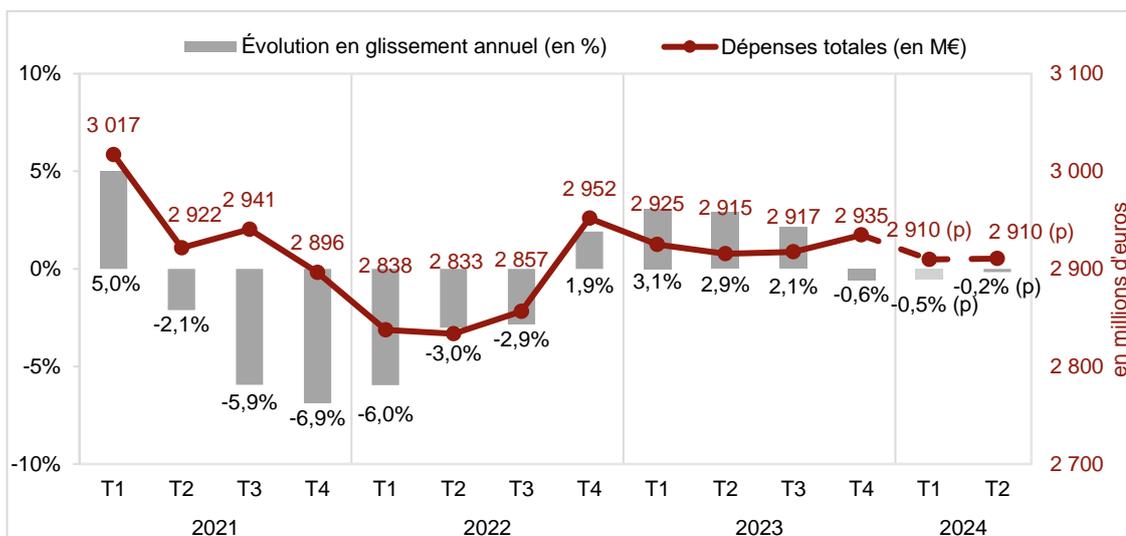
**Montant moyen mensuel**  
de RSA versé par foyer  
(+ 1,6 % en un an)

Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés au titre des droits du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 sont estimés à 2,91 milliards d'euros, en très légère baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (- 0,2 % en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, les dépenses de RSA atteignent 11,67 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue de 1,8 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour atteindre 1,80 million de foyers en moyenne ce trimestre ([graphique 2](#)). Cette évolution conforte la baisse continue du nombre de bénéficiaires du RSA observée depuis le début de l'année 2021. En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, ce sont près de 3,60 millions de personnes qui sont couvertes par le RSA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 538 euros au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit neuf euros de plus qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 (+ 1,6 %, [graphique 3](#)).

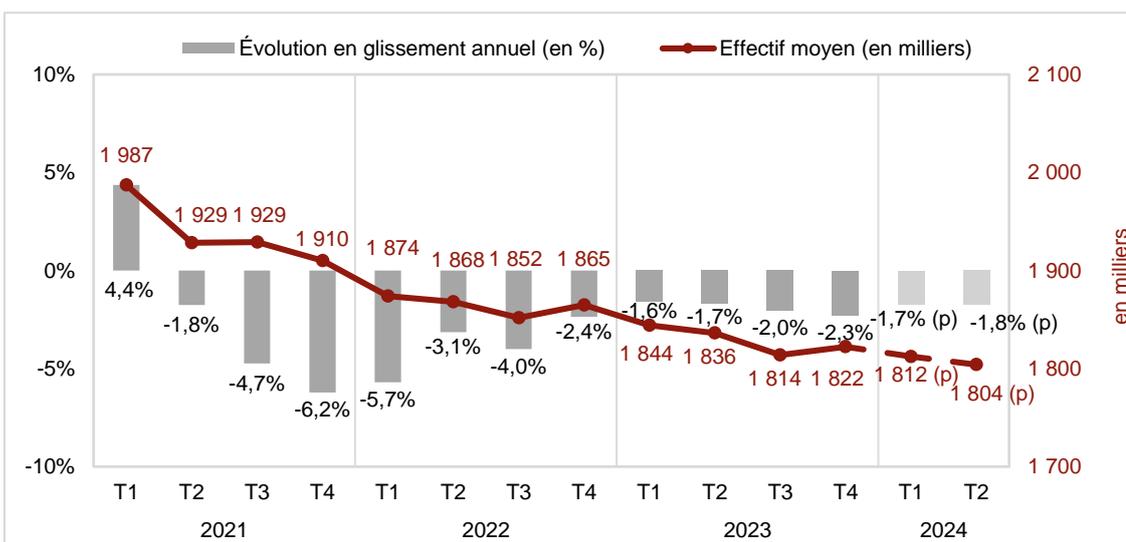
Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit



**Note de lecture :**

Les dépenses de RSA passent de 3 017 à 2 838 millions d'euros entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -6,0%.

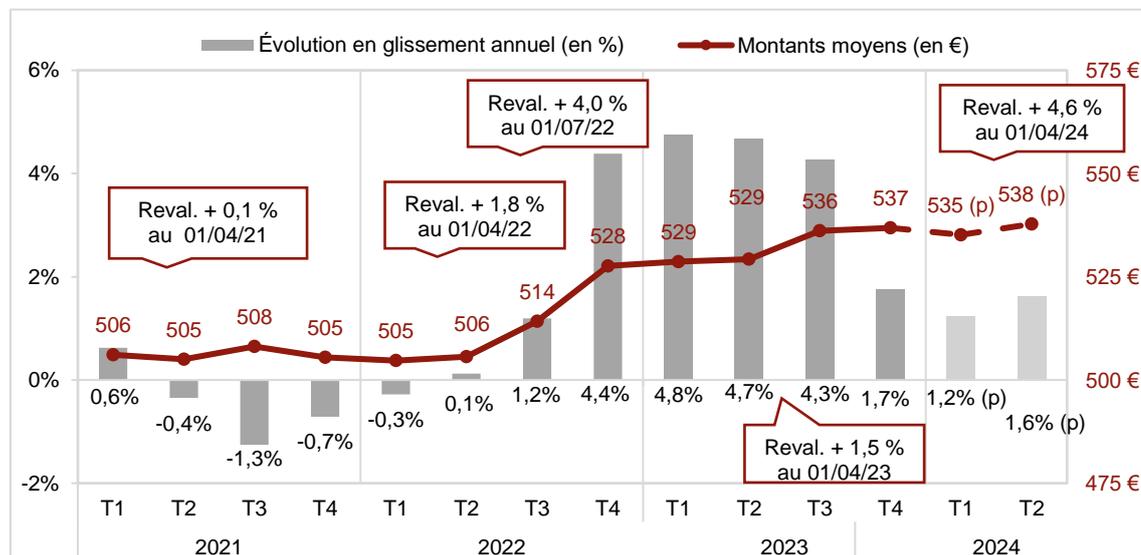
Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre



**Note de lecture :**

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passe de 1 987 à 1 874 milliers entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -5,7%.

Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre



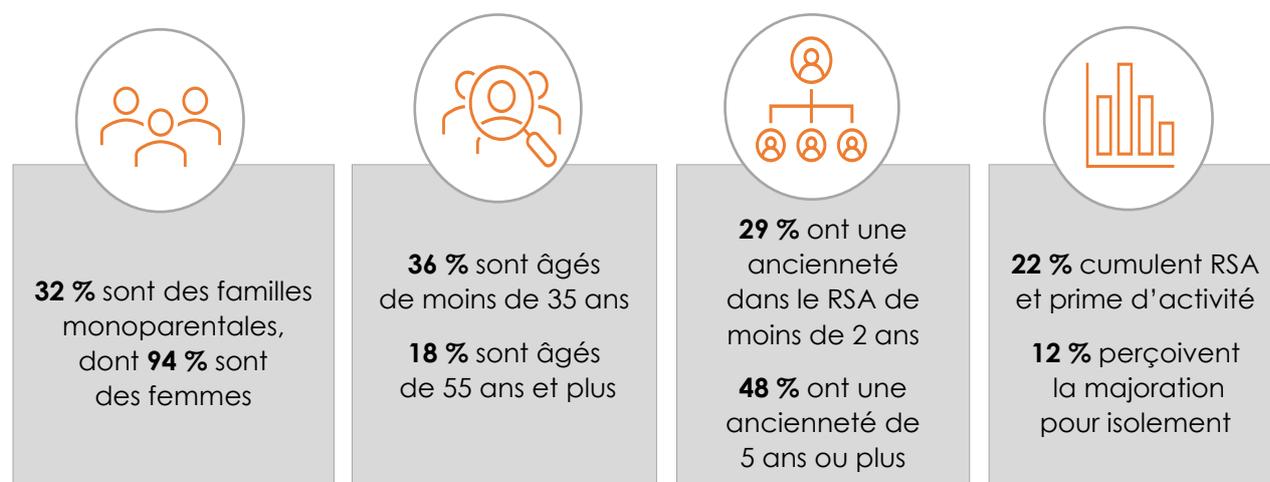
**Note de lecture :**

Le montant moyen de RSA versé passe de 506 à 505 euros entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -0,3%.

Depuis le début de l'année 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA diminue de façon continue et régulière, dans un contexte favorable du marché de l'emploi. Cette baisse connaît toutefois un ralentissement depuis la fin de l'année 2022.

Après avoir reculé au cours de l'année 2021 et au 1<sup>er</sup> semestre 2022, les dépenses augmentent sous l'effet des deux revalorisations intervenues en 2022 pour compenser l'inflation. Elles connaissent une relative stabilité depuis le début de l'année 2023. La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire intervenue au 1<sup>er</sup> avril 2024 monte en charge durant 5 mois, en fonction de l'échelonnement du calcul des droits trimestriels des allocataires. L'effet de cette revalorisation sur les dépenses se poursuivra donc au 3<sup>ème</sup> trimestre.

### Profil des bénéficiaires du RSA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024



Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue plus fortement dans les départements d'Outre-mer (Dom) que sur l'ensemble du territoire français entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, ces départements étant ceux qui contribuent le plus à la baisse des dépenses (- 0,12 point sur les - 0,2 % d'évolution).

La diminution du nombre de bénéficiaires du RSA concerne l'ensemble des **configurations familiales** (tableau 1). Toutefois, la décroissance est plus marquée parmi les couples avec ou sans enfant(s) à charge (- 5,3 % contre - 1,8 % pour l'ensemble des bénéficiaires), confirmant la tendance observée depuis 2021 (graphique 4). Les couples avec enfant(s) perçoivent des montants moyens de RSA nettement supérieurs à l'ensemble (677 euros contre 538 euros) : ils représentent la configuration familiale qui contribue le plus à la baisse des dépenses (0,4 point sur les 0,2 % de diminution totale). Les personnes seules sans enfant connaissent, quant à elles, une baisse moins importante que l'ensemble des bénéficiaires du RSA (- 1,0 % sur un an), et ce depuis plusieurs années.

Le nombre de bénéficiaires du RSA recule pour la totalité des **tranches d'âge**, en particulier ceux âgés de moins de 25 ans, de 45 à 54 ans, suivis des 25-34 ans (respectivement - 3,9 %, - 2,9 % et - 2,0 %). Ce sont d'ailleurs ces tranches d'âge qui contribuent le plus à la baisse des dépenses, à hauteur de 0,3 point pour les plus jeunes et 0,1 point respectivement pour les deux autres tranches d'âge. À l'inverse, les bénéficiaires âgés de 35 à 44 ans et de 55 ans et plus connaissent une diminution plus limitée (respectivement - 0,6 % et - 1,2 %), contribuant légèrement à l'évolution à la hausse des dépenses. Après avoir connu une augmentation entre 2021 et mi-2023, le nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 55 ans et plus diminue également (graphique 5).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

**Estimations  
au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024**

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance <sup>(3)</sup> (en point)
<b>Ensemble</b>	<b>1 804</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>538</b>	<b>1,6</b>	<b>2 910</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>
France métropolitaine	1 611	89,3	-1,7	-0,4	536	1,6	2 589	-0,1	0,0
Départements d'outre-mer	193	10,7	-2,6	-0,9	554	1,5	321	-1,1	-0,1
<b>Configuration familiale<sup>(1)</sup> et sexe</b>									
Hommes seuls	670	37,2	-0,9	-0,3	504	1,9	1 014	0,9	0,3
Femmes seules	346	19,2	-1,1	-0,7	471	1,8	489	0,7	0,1
Personnes seules avec enfant(s)	585	32,4	-1,8	-0,5	574	1,5	1 007	-0,4	-0,1
Couples sans enfant	42	2,3	-6,1	-1,8	587	2,2	74	-4,0	-0,1
Couples avec enfant(s)	161	8,9	-5,1	-0,4	677	2,0	326	-3,2	-0,4
<b>Âge du responsable dossier</b>									
<25 ans	73	4,1	-3,9	-0,9	630	1,2	138	-2,7	-0,1
25-34 ans	572	31,7	-2,0	-0,7	539	1,6	926	-0,4	-0,1
35-44 ans	469	26,0	-0,6	-0,2	542	1,6	763	1,1	0,3
45-54 ans	362	20,1	-2,9	-0,5	541	1,7	588	-1,3	-0,3
≥ 55 ans	327	18,1	-1,2	-0,3	505	1,7	495	0,4	0,1
<b>Ancienneté<sup>(2)</sup> dans la prestation</b>									
< 1 an	326	18,0	0,1	-0,6	526	2,0	514	2,1	0,4
1-2 ans	191	10,6	-0,7	-1,5	523	1,7	299	1,0	0,1
2-5 ans	412	22,8	-11,4	-1,8	526	2,2	650	-9,4	-2,3
5-10 ans	443	24,5	3,2	0,4	537	0,8	713	4,0	0,9
≥ 10 ans	433	24,0	1,9	0,5	565	1,1	734	3,1	0,7
<b>Prestation perçue</b>									
dont RSA jeune	0,61	0,0	17,2	-0,1	461	2,3	0,8	19,9	0,0
dont majoration pour isolement	212	11,8	-2,1	-0,5	635	1,5	404	-0,7	-0,1
dont cumul RSA/prime d'activité	388	21,5	-1,6	-3,7	417	2,5	486	0,9	0,1

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

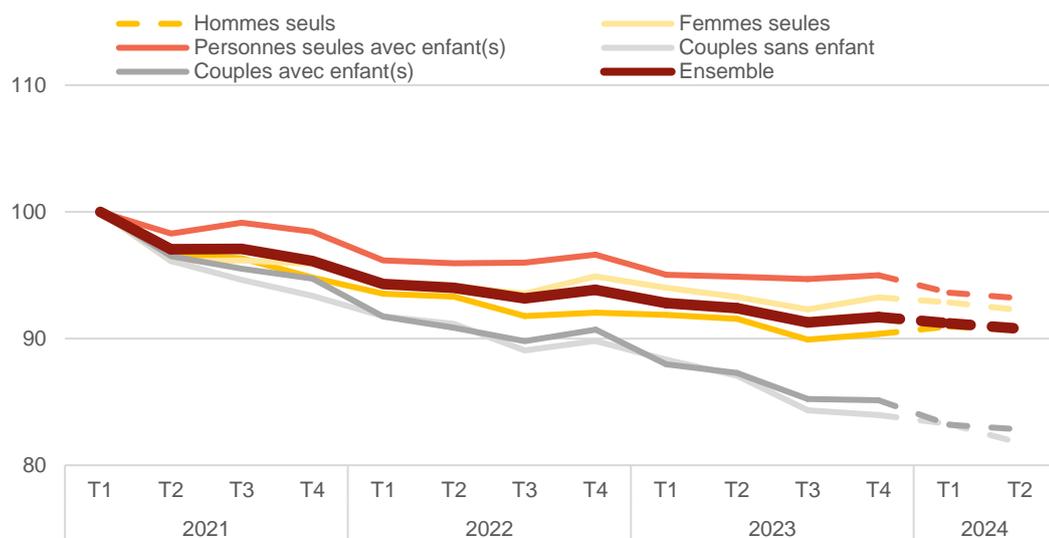
(2) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

(3) Les dépenses de RSA diminuent de 0,2 % entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : les dépenses relatives à la métropole contribuent à hauteur de 0,05 point à cette baisse et celles des Dom à hauteur de 0,12 point.

La baisse des bénéficiaires du RSA concerne les **anciennetés dans le dispositif** les plus courtes, et en particulier celles comprises entre 2 et 5 ans (- 11,4 % sur un an). Cette catégorie représente 23 % des bénéficiaires et contribue à hauteur de - 2,3 points à l'évolution des dépenses. À l'opposé, le nombre de bénéficiaires percevant le RSA depuis plus de 5 ans est en progression (+ 3,2 % pour ceux compris entre 5 et 10 ans et + 1,9 % pour une ancienneté supérieure à 10 ans), contribuant positivement à l'évolution des dépenses. Ces évolutions confirment les tendances observées sur plus longue période ([graphique 6](#)).

Enfin, la diminution des effectifs est plus marquée parmi les foyers bénéficiant d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (- 2,1 % entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024). Les bénéficiaires percevant à la fois le RSA et la prime d'activité décroissent, quant à eux, de 1,6 % en un an.

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale

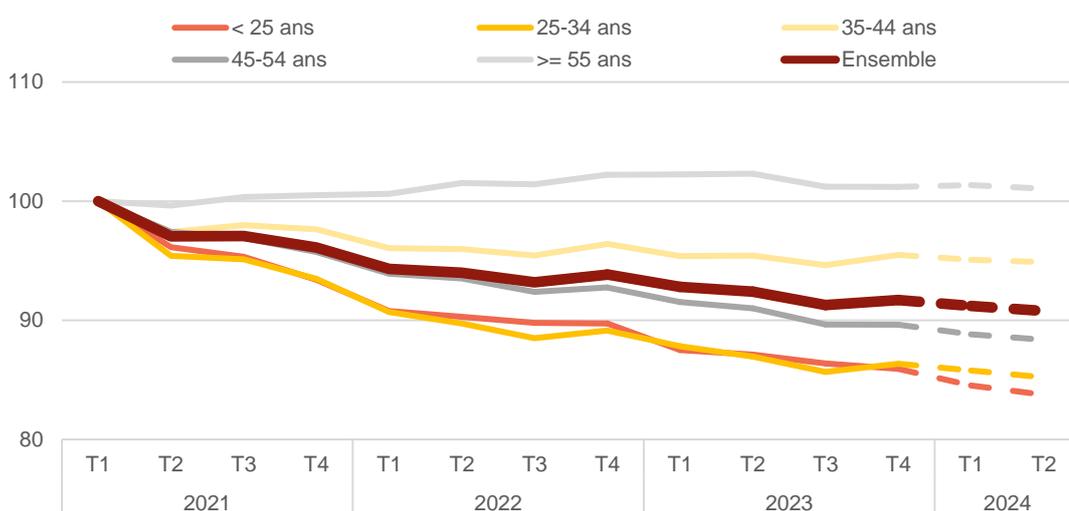


Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 90,8, correspondant à une évolution de -9,2%.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier

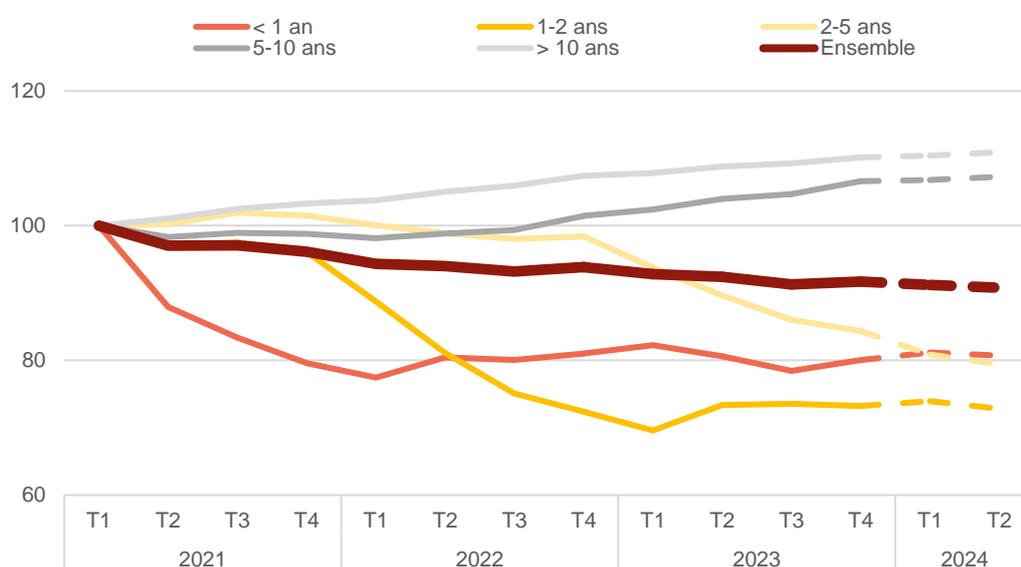


Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 90,8, correspondant à une évolution de -9,2%.

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif



Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

**Note de lecture :**

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 90,8, correspondant à une évolution de -9,2%.

(p) T1 et T2 2024 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

**Champ :** Caf – France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023. Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## Zoom sur l'évolution départementale du nombre de bénéficiaires au dernier trimestre 2023

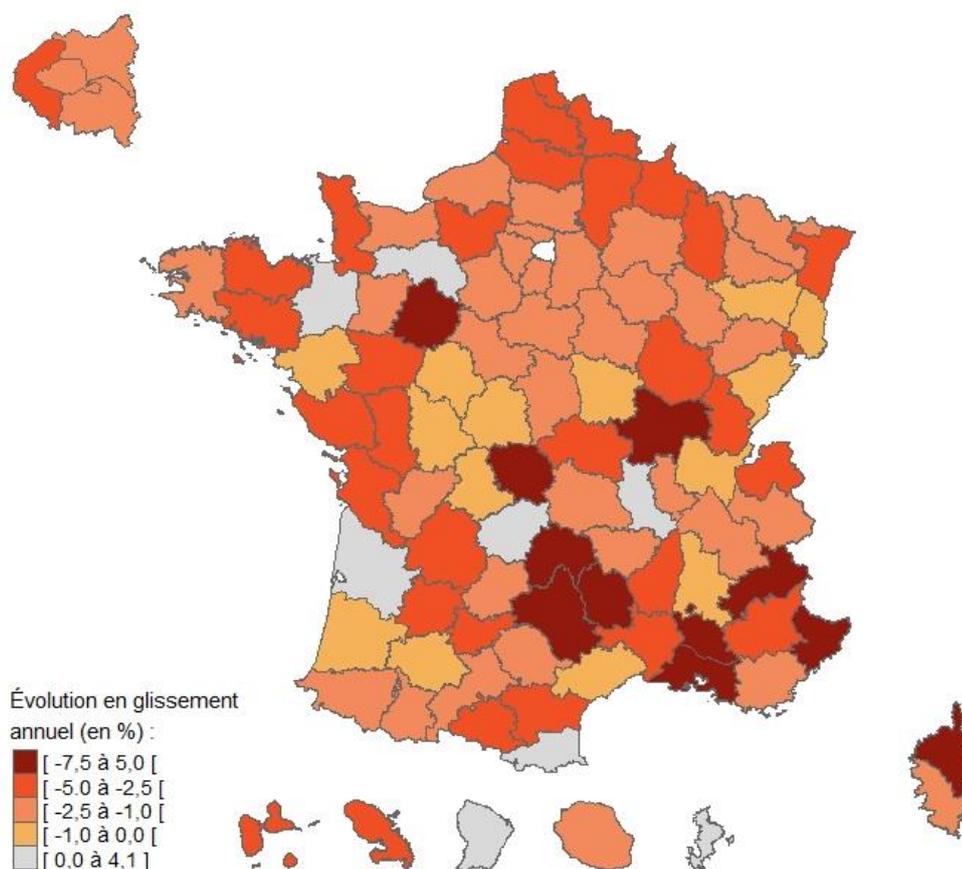


Entre le dernier trimestre 2022 et le dernier trimestre 2023, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA baisse de 2,3 % au niveau national. Cette évolution masque cependant des disparités départementales ([carte](#)).

Les départements présentant la diminution des effectifs la plus marquée sont les Alpes-Maritimes (- 7,5 %), la Creuse (- 6,8 %), l'Aveyron (- 6,6 %), le Cantal (- 6,2 %) et la Haute-Corse (- 6,0 %).

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est stable ou quasiment stable dans la Nièvre (0,0 %), l'Indre et l'Indre-et-Loire (- 0,2 %). Certains départements, au contraire, voient leurs effectifs augmenter, comme notamment la Loire, Mayotte, la Corrèze, l'Ille-et-Vilaine et l'Ariège (respectivement +1,5 %, +2,1 %, +3,2 %, +4,0 % et +4,1 %).

Carte – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.



## SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



### Présentation du RSA

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes).

Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Il est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023).



### Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre  $t$  (avril, mai et juin 2024) et pour le dernier mois du trimestre  $t-1$  (mars 2024), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement, c'est pourquoi les données départementales présentées portent sur les données définitives.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant  $m$  consiste à se baser sur les données définitives du mois  $m-12$  (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois  $m$  et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

**Données estimées** juin 2024 = Données FR6 juin 2023 + (Données FR2 juin 2024 – Données FR2 juin 2023)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



### Indicateurs suivis

- **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou toute autre personne à charge au sens de cette allocation.
- **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies. Par exemple, en cas d'absence de contrat d'engagement réciproque en cours connu, le droit au RSA est interrompu pendant 4 mois.